



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 12 avril 2011 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Colombe Lemieux

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était absente à la séance : Lucie Tremblay

Était également présent à la séance:
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19H35.

11-04-074

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-075

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011 ET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2011 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2011, le tout tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6

**REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET
CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET
SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES
ET CONSEILLERS**

Il n'y a aucune question.

8

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES

11-04-076

8.1

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU de refuser la demande d'aide financière suivante :

- Club VTT de Chibougamau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9

AFFAIRES NOUVELLES

9.1

ADMINISTRATION

11-04-077

9.1.1

**RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À
PAYER**

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mars 2011 s'élevant à 1 824 936.92\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 79 406.46\$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-078

9.1.2

**RÉSOLUTION – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER ET TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, greffier et trésorier actuel, M. Laurent Levasseur, a annoncé qu'il prendra sa retraite à compter du 29 mars 2012;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 11-01-10, a lancé un appel de candidatures pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités (l'UMQ), en vertu de la résolution 11-01-11, a été mandatée pour accompagner la Ville de Chapais dans ses efforts de recrutement d'un directeur général, greffier et trésorier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu les candidatures de 5 personnes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville s'est transformé en comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection et l'UMQ recommandent la candidature de M. Yves Blackburn;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Blackburn accepte le projet de contrat de travail d'une durée de cinq (5) ans qui lui a été soumis;

CONSIDÉRANT QUE la première année de ce contrat de travail constitue une période d'essai;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de travail respecte généralement la politique de la Ville de Chapais concernant les conditions de travail de ses cadres;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais embauche M. Yves Blackburn au poste de directeur général, greffier et trésorier de la Ville de Chapais à compter du 2 mai 2011;

QUE le maire, M. Steve Gamache, soit et est autorisé à signer le contrat de travail de cinq (5) ans, lequel fait partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-079

9.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE CENTREX TÉLÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service avec Télébec est échu;

CONSIDÉRANT QUE Télébec a déposé à la Ville de Chapais un projet de contrat de cinq (5) ans comprenant les tarifications pour l'utilisation des lignes téléphoniques Centrex et privées, de même que des escomptes de 78% sur le tarif régulier des interurbains;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'accepter cette offre mais sur une base d'une année;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général, M. Laurent Levasseur, à signer un contrat d'une année avec Télébec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-080

9.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE TOURISME BAIE-JAMES



CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James a produit une carte municipale des sentiers locaux de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James offre à la Ville de Chapais, pour financer en partie ladite carte, un contrat de publicité pour l'année 2010-2011 d'une valeur de 1200\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'accepter cette offre;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Tourisme Baie-James de la facture 2800 produite le 20 juillet 2010 et s'établissant à 1 200\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-081

9.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE TOURISME BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James a produit une carte municipale des sentiers locaux de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James offre à la Ville de Chapais, pour financer en partie ladite carte, un contrat de publicité pour l'année 2011-2012 d'une valeur de 1000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'accepter cette offre;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Tourisme Baie-James de la facture 2975 produite le 14 mars 2011 et s'établissant à 1 000\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-082

9.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DESSAU – POSTE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 09-12-196, a mandaté Dessau pour surveiller la construction du nouveau poste de distribution d'eau potable en remplacement du poste Springer;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 20 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 10 015.67\$, plus les taxes applicables, a été versée en vertu de la résolution 10-12-227;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Dessau de la facture F015-89863 produite en date du 11 mars 2011 et s'établissant 5 000\$, plus les taxes applicables.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-83

9.1.7

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE M. le conseiller Normand Côté soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de mai, juin et juillet 2011;

QUE M. le conseiller Normand Côté soit et est autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de M. le conseiller Daniel Forgues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

TRAVAUX PUBLICS

9.2.1

11-04-084

RÉSOLUTION – ADJUDICATION DE CONTRATS DE CARBURANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres par invitation en date du 9 mars 2011 pour la fourniture des carburants nécessaires au bon fonctionnement des divers départements et services municipaux à savoir l'essence, le mazout et le diesel;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur général jusqu'au 25 mars 2011;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>carburant</u>	<u>prix affiché</u>	<u>esc</u>	<u>prix total</u>
Gilles Bernard Sonic	mazout	1.059	.065	1.132
Pétroles MJ – Esso	mazout	1.06	.06	1.139
Garage Rivard	essence ordinaire	1.224	.03	1.194
Garage Rivard	essence super	1.304	.03	1.274
Garage Rivard	diesel	1.309	.03	1.279

CONSIDÉRANT QUE seule la soumission de Pétroles MJ – Esso et la soumission de Garage Rivard sont conformes aux exigences du devis de soumission;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de fourniture de mazout à l'entreprise Pétrole MJ - Esso au prix unitaire de 1.139\$ le litre (sujet aux variations du marché).

QUE la Ville de Chapais accorde le contrat de fourniture de diesel à l'entreprise Garage Rivard au prix de 1.279\$ le litre (sujet aux variations du marché) et le contrat de fourniture de l'essence à la



même entreprise suivant le prix unitaire soumis de 1.194\$ le litre pour l'essence ordinaire et 1.274\$ le litre pour l'essence super (sujet aux variations du marché).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3 **URBANISME**

11-04-085 **9.3.1**
AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT (11-406) AYANT POUR OBJET D'ADOPTER DES MESURES INCITATIVES CONCERNANT LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLE

Monsieur le conseiller Gilles Lachance donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement ayant pour objet d'adopter des mesures incitatives concernant la rénovation et la construction d'immeuble.

11-04-086 **9.3.2**
RÉSOLUTION – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 01345-A INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est régie par la Loi sur les Cités et Villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 01345-A et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos de modifier ce règlement par le présent projet de règlement;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le projet de règlement 11-404 modifiant le règlement de zonage no 01345-A intitulé « règlement de zonage » et ses amendements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-087 **9.3.3**
RÉSOLUTION – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT (11-405) MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01344-A INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE PRÉCISER CERTAINS MÉCANISMES D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est régie par la Loi sur les Cités et Villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 01344-A et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;



CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos de modifier ce règlement par le présent projet de règlement;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le projet de règlement 11-405 modifiant le règlement no 01344-A intitulé « règlement relatif aux permis et certificats, à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » et ses amendements en vigueur en vue de préciser certains mécanismes d'administration des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-088

9.3.4

RÉSOLUTION – VENTE D'UNE MAISON MOBILE SITUÉE AU 233, 10^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire d'un immeuble portant le numéro civique de 233, 10^e avenue à Chapais aussi désigné comme étant la partie 256 du lot 8 du Canton de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain a fait l'objet d'un bail;

CONSIDÉRANT QUE le locataire de l'immeuble y a implanté une roulotte;

CONSIDÉRANT QUE le locataire a déguerpi des lieux il y a quelques années en emportant avec lui tous ses biens de valeur;

CONSIDÉRANT QUE le locataire a abandonné sur les lieux la roulotte par lui installée, la laissant dans un état impropre à l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu contre le locataire un jugement le condamnant à lui payer la somme de 7 261,00 \$, plus les intérêts au taux de 11 % l'an depuis le 23 septembre 2010 (C.Q. : 170-32-000031-108);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'audition, le locataire a remis à la municipalité les clés de la roulotte déclarant l'abandonner vue son peu de valeur et son état d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 1975 C.c.Q., le bail a été résilié de plein droit et que la roulotte a été abandonnée dans un lieu public d'où l'application des articles 934 al. 2 et 935 al. 2 C.c.Q.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la vente des biens concernés par une mise à l'enchère;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de vente a été publié dans la Tribune chapaisienne du 25 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres ont été dûment déposées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU QUE

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Le conseil reçoit favorablement l'offre d'achat déposée par Mme Ginette Tremblay et M. Bernard Nolet pour la somme de 10 500\$,



incluant le terrain connu comme étant la partie 256 du lot no du Canton Lévis.

3. Cette vente inclut tous les biens et accessoires qui ont pu être laissés sur ledit terrain, ceux-ci y ayant été abandonnés par le propriétaire.
4. Le directeur général est autorisé à signer tous documents nécessaires pour compléter la présente vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-089

9.3.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES DANS LE BUT DE VENDRE DIVERSES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est propriétaire des immeubles suivants :

- 110, boulevard Springer, lot 1-177;
- 101, boulevard Springer, lot 1-136 et lot 1-137;
- 115, boulevard Springer, lot 1-130;
- 26, 10e rue, lot 1-546-P (maison mobile);
- 109, boulevard Springer, lot 1-133-1 et lot 1-134.

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de lancer un nouvel appel d'offres;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à lancer un appel d'offres dans la Tribune chapaisienne et la Sentinelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-090

9.3.6

RÉSOLUTION – FORMATION D'UN COMITÉ AYANT POUR MANDAT D'ANALYSER LES OFFRES D'ACHAT ET FAIRE DES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais lance un appel d'offres visant à vendre divers immeubles dont elle est propriétaire en vertu de sa résolution 11-04-089;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de former un comité ayant pour mandat d'analyser les offres d'achat et faire des recommandations au conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais nomme Madame la conseillère Colombe Lemieux, Messieurs les conseillers Gilles Lachance et Daniel Forgues et M. Laurent Levasseur sur le comité de vente de certains immeubles de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-04-091

9.3.7

RÉSOLUTION – VENTE À MADAME JOSÉE MORIN ET MONSIEUR SYLVAIN SIMARD DU LOT 8-142 ET DU LOT 8-143-P

CONSIDÉRANT QUE Mme Josée Morin et M. Sylvain Simard ont présenté une demande d'acquisition du lot 8-142 et du lot 8-143-P;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à Mme Josée Morin et M. Sylvain Simard les lots 8-142 et 8-143-P situés au 73 et 75 de la 6e avenue Nord aux conditions suivantes :

- le prix de vente d'un terrain est établi à 3.80\$ le mètre carré;
- les frais d'arpentage et de notaire sont aux frais de l'acheteur;
- la vente est faite au comptant;
- la maison doit être construite dans un délai de deux ans à compter de la signature du contrat de vente;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4

VARIA

11-04-092

9.4.1

RÉSOLUTION – PROPOSITION DE LA CANDIDATURE D'UNE PERSONNE AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise Duplessis a transmis sa démission au comité de développement social de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Claude Tremblay accepte de remplacer Mme Louise Duplessis;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la ville de Chapais propose au comité de développement social de la Baie-James le nom de Mme Marie-Claude Tremblay en remplacement de Mme Louise Duplessis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4.2

11-04-093

RÉSOLUTION – NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS (OMH)

CONSIDÉRANT QUE Mme Ginette Harvey a démissionné du conseil d'administration de l'OMH en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE Mme Denise Lacasse accepte de remplacer Mme Ginette Harvey;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais nomme Mme Denise Lacasse au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



11-04-094

9.4.3

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR DAVID LAMPRON

CONSIDÉRANT QUE Monsieur David Lampron, élève à la polyvalente Le Filon, a remporté la finale régionale de Secondaire en spectacle tenue à Chapais le 26 mars dernier dans la catégorie *Interprétation*;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lampron se rendra défendre les couleurs de la région au Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle qui se déroulera à Baie-Comeau du 26 au 29 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette performance mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à Monsieur David Lampron pour souligner cette excellente performance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-095

9.4.4

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MESDAMES EMMY GAUDREULT, NICOLE LANDRY ET LYDIA LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Emmy Gaudreault, Nicole Landry et Lydia Lévesque, élèves à la polyvalente Le Filon, ont remporté la finale régionale de Secondaire en spectacle tenue à Chapais le 26 mars dernier dans la catégorie *Danse et expression corporelle*;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Emmy Gaudreault, Nicole Landry et Lydia Lévesque se rendront défendre les couleurs de la région au Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle qui se déroulera à Baie-Comeau du 26 au 29 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette performance mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à Mesdames Emmy Gaudreault, Nicole Landry et Lydia Lévesque pour souligner cette excellente performance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-096

9.4.5

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR YANICK LESSARD ET SON ÉQUIPE POUR LA FINALE RÉGIONALE DE SECONDAIRE EN SPECTACLE

CONSIDÉRANT QUE la finale régionale de Secondaire en spectacle s'est tenue à Chapais le 26 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre régionale a remporté un vif succès;

CONSIDÉRANT QUE cette performance mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à Monsieur Yanick Lessard et son équipe pour la réalisation de cette rencontre régionale.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-097 **9.4.6**
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR DANY GIRARD

CONSIDÉRANT QUE le gala régional des Grands Prix du tourisme québécois Baie-James et Eeyou Istchee 2011 s'est déroulé à Chibougamau le 10 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dany Girard a été nommé personnalité touristique de l'année en tant que bénévole pour le Festival du doré Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de souligner cette récompense;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à Monsieur Dany Girard afin de souligner sa nomination comme personnalité touristique de l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-098 **9.4.7**
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE le gala régional des Grands Prix du tourisme québécois Baie-James et Eeyou Istchee 2011 s'est déroulé à Chibougamau le 10 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE six mentions spéciales hors-concours ont aussi été remises afin de souligner le travail d'entreprises et d'individus œuvrant dans le domaine touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Chapais s'est mérité une de ces mentions pour le sentier pédestre du lac Campbell;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de souligner cette mention;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à toute l'équipe de la Corporation de développement économique de Chapais.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-099 **9.4.8**
RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – SECTION CHIBOUGAMAU-CHAPAIS DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la section Chibougamau-Chapais de la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, a reçu la mention or pour l'année 2010 en reconnaissance du travail soutenu effectué par les bénévoles de cette section dans le but de réaliser la mission de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE tous ces bénévoles, par leur dévouement exemplaire et par leur souci de bienveillance envers les personnes dans le besoin, contribuent à améliorer les conditions de vie des citoyens les plus vulnérables de notre milieu;



CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de souligner cette mention;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à la section Chibougamau-Chapais de la Croix-Rouge canadienne, division du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-100

9.4.9

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME ALISON BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT QUE la 46^e finale des Jeux du Québec avait lieu à Salaberry-de-Valleyfield du 25 février au 5 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la région du Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau-Chapais était représentée en hockey féminin et qu'elle a pris la dixième position sur dix-huit;

CONSIDÉRANT QUE Madame Alison Beaupré de Chapais faisait partie de cette équipe;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de souligner cette participation;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU qu'une motion de félicitations soit adressée à Madame Alison Beaupré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-101

9.4.10

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MADAME LUCETTE LAROCHELLE

CONSIDÉRANT QUE la catégorie «Bénévole» du Prix Hommage bénévolat-Québec récompense des personnes qui ont particulièrement contribué, par leur engagement social dans leur milieu, à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE madame Lucette Larochelle s'implique bénévolement depuis plusieurs années dans divers organismes de Chapais et de la région;

CONSIDÉRANT QUE madame Larochelle a été choisie lauréate du prix Hommage bénévolat-Québec 2011, dans la catégorie «Bénévole», et ce, pour la région du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable de l'action communautaire, madame Julie Boulet, lui remettra ledit prix lors d'une cérémonie officielle qui aura lieu le 13 avril 2011 à l'Assemblée nationale à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner les réalisations de ses citoyens.

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée à madame Lucette Larochelle qui a été choisie lauréate du prix Hommage bénévolat-



Québec 2011, dans la catégorie «Bénévole», et ce, pour la région du Nord-du-Québec;

QU'ELLE SOIT REMERCIER pour son engagement et l'excellence de son travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-102

9.4.11

RÉSOLUTION – MOTION DE BLÂME À L'ÉGARD DU MINISTRE YVES BOLDOC ET DU CRSSS BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE le ministre Yves Bolduc et des représentants du CRSSS Baie-James se sont rendus au Centre de santé René-Ricard de Chapais le 25 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la présence et les services offerts par le Centre de santé René-Ricard constituent, pour la communauté chapaisienne, une pierre angulaire de sa qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la communauté chapaisienne refuse catégoriquement toute diminution de services offerts par le Centre de santé René-Ricard, incluant la relève de nuit;

CONSIDÉRANT QUE la communauté chapaisienne a constamment besoin d'être sécurisée quant à l'avenir de son Centre de santé en raison d'événements douloureux liés à son histoire récente;

CONSIDÉRANT QUE le ministre aurait pu profiter de son passage à Chapais pour rencontrer les autorités municipales afin d'exposer son point de vue sur l'avenir du Centre de santé René-Ricard;

CONSIDÉRANT QUE le ministre et le CRSSS Baie-James ont plutôt opté pour une visite privée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QU'UNE motion de blâme soit adressée à Monsieur le ministre Yves Bolduc et au CRSSS Baie-James afin de souligner leur manque total de sensibilité et d'ouverture à l'égard de la communauté chapaisienne.

QU'UNE copie de cette résolution soit expédiée aux personnes suivantes :

- M. Pierre Corbeil, ministre responsable de la région Nord-du-Québec;
- M. Luc Ferland, député d'Ungava;
- Mme Manon Cyr, mairesse de Chibougamau;
- Mme Diane Labossonnière, présidente-directrice générale, CRSSS Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-103

9.4.12

RÉSOLUTION – CONSULTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de la Baie-James consulte la Ville de Chapais avant d'établir son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles pour les années 2011-2014;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à l'analyse du plan soumis par la Commission scolaire de la Baie-James et qu'il n'y a



pas de changement par rapport au plan déposé l'an dernier, soit 2010-2013;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU D'ACCEPTER le plan triennal de répartition des immeubles 2011-2014 proposé par la Commission scolaire de la Baie-James pour les immeubles situés sur le territoire de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-104

9.4.13

RÉSOLUTION – APPUI À LA VILLE DE CHIBOUGAMAU – DEMANDE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de mine en exploitation actuellement dans le district minier Chapais-Chibougamau;

CONSIDÉRANT que plusieurs sociétés d'exploration sont à l'œuvre dans cette région minière;

CONSIDÉRANT que les niveaux de forage en profondeur demandent des capitaux importants pouvant compromettre un projet ;

CONSIDÉRANT que le district minier de Chapais-Chibougamau doit recevoir une attention particulière du gouvernement étant donné une faiblesse marquée en ce qui a trait aux dépenses d'exploration;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques d'un tel programme seraient positives pour la région et le gouvernement.

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

D'APPUYER LA VILLE DE CHIBOUGAMAU dans ses démarches auprès du ministre délégué aux Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Serge Simard, en vue d'implanter un programme d'assistance financière aux entreprises pour des travaux de forages en profondeur dans le district minier de Chapais-Chibougamau.

QUE la présente résolution soit expédiée aux personnes suivantes :

- Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- Monsieur Luc Ferland, député d'Ungava;
- Madame Manon Cyr, mairesse de Chibougamau;
- Monsieur Guy Héту, directeur régional du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Nord-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Une journaliste pose quelques questions sur la venue du ministre Bolduc à Chapais. Un citoyen suggère la mise sur pied d'une table de concertation des organismes communautaires œuvrant à Chapais.



LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU que cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20h08.

Steve Gamache
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général, Greffier et
Trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 26 avril 2011 à 20 h 00, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Colombe Lemieux
Lucie Tremblay

Monsieur le conseiller : Daniel Forgues

Étaient absents à la séance : Normand Côté
Gilles Lachance

Était également présent à la séance:
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

11-04-105

3.-
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.-
AFFAIRES NOUVELLES

4.1
URBANISME

11-04-106

4.1.1
RÉSOLUTION – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (11-404) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 01345-A INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est régie par la Loi sur les Cités et Villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 01345-A et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos de modifier ce règlement par le présent projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté le premier projet de règlement 11-404 modifiant le règlement de zonage no 01345-A intitulé « règlement de zonage » et ses amendements en vigueur, et ce en vertu de sa résolution 11-04-086;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le second projet de règlement 11-404 modifiant le règlement de zonage no 01345-A intitulé « règlement de zonage » et ses amendements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-04-107

4.1.2

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 11-406 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER DES MESURES INCITATIVES CONCERNANT LA RÉNOVATION ET LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 542.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal peut, par règlement, adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'il délimite;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un tel programme, il est permis d'octroyer un crédit de taxes pour les catégories d'immeubles que le conseil municipal identifie dans le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il est de l'intérêt de la Ville de se prévaloir des pouvoirs contenus dans la Loi afin de consolider le tissu urbain existant en favorisant la construction et la rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire adopter un nouveau programme de revitalisation s'appliquant jusqu'au 26 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion en ce sens a été donné à la séance ordinaire du 12 avril 2011;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 11-406 ayant pour objet d'adopter des mesures incitatives concernant la rénovation et la construction d'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

Des questions de précision sont posées sur les deux règlements adoptés.



LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU que cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est **20h45**.

Steve Gamache
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général, Greffier et
Trésorier